

42^e ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER
10 au 14 mars 2025



RESOLUTION COMMISSION CASEAC/N°03/03.2025

Destinataire : DFAE

Objet : *Mobilisation du réseau consulaire pour les Assises de la Protection Sociale*

VU

- La loi du 22 juillet 2013 no 2013-659 relative à la représentation des Français de l'étranger
- L'article 3 de ladite loi : « les conseils consulaires peuvent être consultés sur toutes questions concernant les Français établis dans la circonscription et relative à la protection sociale et à l'action sociale »,
- La lettre de mission relative aux Assises de la Protection Sociale du Ministre Délégué chargé des Français de l'étranger en date du 15 janvier 2025,

CONSIDÉRANT

- Le rôle du conseil consulaire en matière de Protection Sociale, sur la catégorie aidée de la Caisse des Français de l'Étranger, les aides à la scolarité et les aides sociales,
- L'expertise locale reconnue du conseil consulaire,

DEMANDE

- La tenue d'un conseil consulaire exceptionnel consacré à la Protection Sociale entre mars et juin afin de faire remonter les besoins du terrain.

Résultats	Adoption en commission	Adoption en séance
UNANIMITE	X	
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		

REPONSE